

LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX

Faire sa demande 2012-2013 : ce qui va changer

Saisir sa demande de bourse et/ou d'un logement du 15 janvier au 30 avril 2012

1. Le renouvellement de la demande de bourse et/ou de logement pour les étudiants déjà boursiers et/ou logés en résidence universitaire, se fera en une seule phase (**sans envoi du dossier cartonné à l'étudiant**). Les réponses seront données EXCLUSIVEMENT par courriel. Cette adresse doit être fiable en permanence.
2. **Etapes :**
 - Faire sa connexion sur le site de dépôt : préparer son INE et l'avis d'imposition concernant les revenus 2010 de vos parents.
 - Valider la connexion : réception d'un courriel de confirmation.
 - Réception sur votre messagerie électronique d'un dossier à télécharger.
 - Le vérifier, le corriger éventuellement et le renvoyer par courrier avec les pièces jointes au CROUS de Caen.
3.
 - Les étudiants n'auront plus à produire à la rentrée leur certificat de scolarité. Il sera demandé à tous les établissements d'enseignement supérieur de notifier au CROUS l'inscription de l'étudiant.
 - Le RIB sera saisi en ligne par l'étudiant (en mode IBAN).
4. Les échanges entre le CROUS et l'étudiant se feront par message électronique : notifications, mise en liquidation de la bourse, etc.

Il faut donc **une adresse électronique valide et consultée** régulièrement.

[Constituez votre Dossier Social Etudiant](#)

Si votre situation familiale a changé, veuillez à nous retourner la [fiche de renseignements 2012-2013](#)